

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Le traitement du Regent est de deux cents livres fixes, outre huit livres pour le pouvoir d'un logement et une solde pour l'école. Il reçoit une aide de bois de sapin qui vaut environ 200.*

*Il ne connaît aucune source que la Caisse de la Commune.*

*Atteste à Lausanne le 10 Mars 1799.  
David Samuel Goy, Regent*

222 III

( 3 )

d. Son âge.

*Née Le 2<sup>d</sup> 7bre 1743*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*Deux*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Depuis 7bre 1772*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Toujours à l'École avec sa Mère à qui elle a succédé*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

*Non*

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

*De soixante à septante fille*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Rien*

15°. Bâtiment de l'école.

*L'hospital.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Logement qui consiste en une chambre un Cabinet une cuisine outre la chambre destinée uniquement pour l'école*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*La Regente n'a point de Maison*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

70 f Deux sacs de Froment soit 16 Quarteron  
Deux sacs Messel soit 18 Quarteron payé par la Cité  
Receveur des Pauvres de Lausanne plus 30 f  
Deux Toises soit quatre char bois de Sapin du  
Conseil de la Commune de Lausanne

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

223

( 1 )

QUESTIONS

Reponse de la R  
Regente Amaron

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

L'hospital de Lausanne

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Lausanne

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la section de la Cité qui forme avec les maisons écartées qui en dépendent la Paroisse de l'un des deux 1<sup>er</sup> Pasteur de cette Ville laquelle sont jointes celle des cy devant Bannières du Pont et de la Palud formant la Paroisse du 4<sup>er</sup> Pasteur

d. District de Lausanne

e. Canton Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Maison écartée qui dépendent des cy dessus Section sont éloignée de pres 1/4 d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jus-  
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *A Prier Dieu, Lire apprendre Catéchisme et Psau-  
Travail, la Dantelle et le Tricotage*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *Toute l'année excepté 5 Semaine de Vacances &  
combien dure-t-elle? Moisson et 3 Semaine en Vendange*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en *Nouveau Testament Catéchisme et Psau-  
usage? me*

8°. Préceptes & réglemens, comment *je m'en remet au Témoignage des C. Pasteurs*  
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures par jours*

10°. Les enfans font-ils distribués ou *Classés*  
classés?

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Conseil de Lausanne, avec la probation  
& de quelle manière? du Pasteur de la Bannière*

b. D'où est-il? *De Lausanne*

c. Son nom *Veuve Amaron née Luquin*

228  
III.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque  
Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'é-  
cole? *Chailly.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un  
hameau, ou un lieu isolé? *Un hameau*

b. Est-ce une Commune proprement  
dite? ou à quelle Commune appar-  
tient-il? *Ce n'est pas une Commune; il dépend de Lausanne.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence  
refferit-il? *Agence de Chailly.*

d. District *De Lausanne.*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons apparte-  
nantes au refferit de chaque école. } *Toutes les maisons du ressort de son école, sont contenues  
dans un quart d'heure de circonférence, au nombre de dix*

( Il est déterminé par quarts d'heu-  
res, par exemple on dira, la cir-  
conférence du premier quart d'heure  
contient vingt-cinq maisons, celle  
du second treize, celle du troisiè-  
me quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux,  
ou des fermes appartenantes au ref-  
fort de chaque école. *Point, ce n'est que des maisons éparses.*

a. On indiquera l'éloignement de cha-  
cun du lieu de l'école, &c. *Depuis la maison la plus éloignée environ quinze  
minutes.*

b. Le nombre des enfans de chaque  
endroit qui la fréquentent? *Les maisons foraines m'en fournissent quinze.*